

Valbelle, le 27 octobre 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 20 octobre 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Madame GONNET, Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX RESEAU PLUVIAL – DEVIS

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été abordé lors d'un conseil municipal en début d'année mais que les travaux avaient été retardés pour pouvoir les coupler avec des travaux pouvant bénéficier d'aides du Conseil Régional. Etant donné que la subvention du Conseil Régional n'a toujours pas été votée, il propose de réaliser ces travaux avant l'hiver. Il s'agit de bâtir un regard pour recueillir les eaux de pluie avant qu'elles n'empruntent la rue principale du village, et les conduire au pluvial existant. Le devis, datant de janvier, de l'entreprise SIMLAC a été actualisé compte-tenu de l'inflation, il se monte à 1998,93 € (1874,73 € en janvier soit une augmentation de 6 %). Accord à l'unanimité des conseillers.

2. DEVIS ISOLATION SOUS TOITURE GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle ce point qui avait été abordé lors du conseil de février. Ces travaux concernent l'isolation sous toiture du gîte loué par Mme et Monsieur RAGOT. Le devis de l'entreprise GARCIA se monte à 1350 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

3. DEVIS CONTROLE DES JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de faire contrôler les jeux pour enfants et les installations sportives une fois par an. L'entreprise SOLEUS propose un contrat de 3 ans d'un coût de 258 € par an pour l'ensemble des jeux. Accord à l'unanimité des conseillers.

4. ETATS DES NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune. Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs. Le Conseil, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables, pour un montant de 56.00€ pour le budget principal et pour un montant de 973.20 € pour le budget eau et assainissement.

5. TRAVAUX RESEAU EAU SIGURETTE -DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle ce projet, qui avait obtenu une subvention du Conseil Départemental, mais pas de l'Agence de l'Eau qui nous a refusé une aide, prétextant que notre rendement était excellent, près de 90% (c'est le pourcentage de l'eau consommée par rapport à l'eau collectée). Ce qui revient, de façon totalement injuste, à pénaliser les collectivités qui entretiennent correctement leur réseau ! Devant ce refus, et pour pouvoir réaliser ces travaux sur ce réseau très ancien, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'État, au titre de la DETR. Le devis de l'entreprise SIMLAC se monte à 70946,75 €. Accord à l'unanimité pour demander une subvention au titre de la DETR, qui, si elle est obtenue, permettrait de réaliser les travaux avec une aide de 80 %.

6. PASSAGE AU REFERENCIEL M57

Monsieur le Maire indique que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Il précise que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il ajoute que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Il indique enfin que la généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023. Accord à l'unanimité des conseillers.

7. VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la recette provenant de la mise à disposition de la salle Montebelle dans le cadre du centre de loisirs à la CCJLVD n'a pas été encaissée depuis plusieurs années mais qu'elle va être versée prochainement. Il explique aussi qu'il y a eu des dépenses d'entretien des logements communaux plus importants que ceux prévus au budget.

Il propose d'abonder les recettes et les dépenses correspondant au budget par une écriture budgétaire.

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2022	DM 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
RF 752	52 600.00 €		10 000.00 €	0 €	62 6000.00 €
DF 615228	800.00 €		10 000.00 €	0 €	10 800.00€

8. CONVENTION D'UTILISATION D'UN SITE DE MANŒUVRE AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette convention a pour objet d'établir les modalités administratives et techniques relatives à l'accès et à l'utilisation par les sapeurs-pompiers de l'école primaire, la salle Montebelle et la salle Alain Pascal. Cette convention permettra aux sapeurs-pompiers d'utiliser des locaux très divers pour leurs manœuvres, ce qui permet d'enrichir leur expérience. Le Maire précise que d'autres communes du département ont signé ce type de convention. Après lecture de la convention, le conseil l'adopte à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

Bilan de la sécheresse 2022

Monsieur le Maire fait le bilan de la sécheresse au niveau de la commune. Vu les travaux effectués depuis plus de vingt d'ans :

- augmentation de la production avec le captage de 2 nouvelles sources en plus de celle de Beaufayée
- réfection d'une grande partie du réseau de distribution
- mise en place de vannes et de compteurs de secteur permettant de trouver plus rapidement les fuites
- mise en place de désinfections aux ultraviolets et au chlore

la commune dispose d'un réseau qui a un très bon rendement (85 % en 2021). Cela nous a permis de ne pas connaître de pénuries et de disposer d'une eau de bonne qualité.

Néanmoins, vu le changement climatique, des sécheresses comme cette année ont de grandes probabilités de se reproduire dans les années futures et il faut continuer à améliorer le réseau pour maintenir son rendement et détecter rapidement les fuites éventuelles, c'est l'objet du projet de réfection du réseau de Sigurette qui a été voté précédemment.

Travaux divers effectués par le Maire et ses adjoints

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que le garage de la salle Montebelle et la grange ont été rangés, les index des compteurs d'eau ont été relevés, les radiateurs de la salle de musculation ont été changés et un plexiglas a été installé au niveau de la grille de la porte latérale de l'église, ce qui permettra d'exposer à Noël la crèche de la commune. Enfin un banc public a été réparé et installé au jeu de boules.

Compte rendu de la visite de l'église par une architecte recommandée par la conservatrice de la DRAC

Monsieur le Maire indique que l'église a un taux très fort d'humidité, ce qui endommage le mobilier. Une architecte recommandée par la conservatrice de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a préconisé de réviser la toiture, de faire un drain sur le côté nord de l'église car celle-ci est en partie enterrée de ce côté et de rejointoyer les contreforts. Monsieur le Maire indique que la révision de la toiture est déjà prévue, que des devis seront demandés pour le drain et le rejointoiment.

Location garage communal n°4

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le garage communal N°4 est loué à Mme THOMAS Mélanie depuis le 01 avril 2019. Mme THOMAS Mélanie demande à ce que le bail soit mis au nom de l'entreprise CUISINE & CREATION – 04200 PEIPIN, représentée par Monsieur BELICARD Jacques et Madame THOMAS Virginie. Monsieur BELICARD Jacques est le compagnon de Madame THOMAS Mélanie, et Madame THOMAS Virginie est sa sœur. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,
VADOT Pierre-Yves